

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2023 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/EB

N° 003068

Direction des affaires culturelles - Projet Scientifique, Culturel, **Educatif et Social** (PSCES) de la médiathèque 2023-2026

Affiché le :

Le Mardi 12 Décembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION: M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS: Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR: 30

VOTES CONTRE: 0

ABSTENTION(S): 0

Vu, le décret sur la DGD paru le 7 juillet 2010 et la circulaire d'application en date du 17 février 2011 introduisant le Projet Scientifique et Culturel,

Vu, la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les médiathèques, premiers maillons culturels de proximité, œuvrent à la formation, l'information, aux loisirs des usagers du territoire et la conservation du patrimoine écrit.

Madame le Maire rappelle que le Projet Scientifique et Culturel est un outil de gouvernance et de pilotage stratégique. Il détermine les grands axes de fonctionnement de l'établissement pour une période donnée dans le cadre d'une mandature et permet aux équipes de disposer d'une feuille de route claire.

Madame le Maire rappelle que le précédent projet maire properties de la

Date de réception préfecture : 18/12/2023

médiathèque concernait l'élargissement des horaires d'ouverture.

Durant l'année 2023, les réflexions de l'équipe se sont nourries des grandes orientations de la collectivité, de l'étude des besoins des publics, des échanges avec les partenaires, de la veille sur les enjeux actuels des bibliothèques, appuyées de phases de test de nouveaux services.

Ceci a permis de déterminer quatre axes majeurs :

- Parentalité et intergénérationnel
- Education Artistique et Culturelle
- Inclusion
- Patrimoine

Considérant, que ce projet pluriannuel doit faire l'objet d'une validation politique,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

CONFIRME, l'importance d'un projet formalisant les grands axes d'intervention de la médiathèque,

ADOPTE, le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque pour la période 2023-2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE Frédérique SACCO

LE MAIRE Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20231212-003068-DE Date de réception préfecture : 18/12/2023